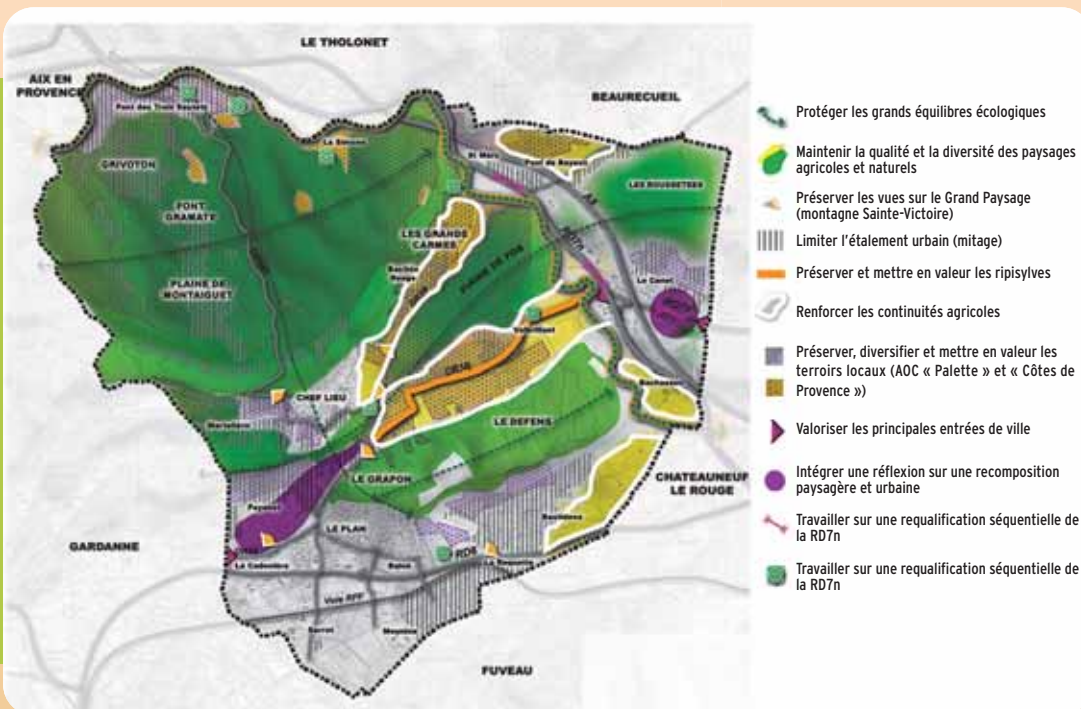


4 PADD : orientation 4
Participer à la valorisation de l'identité meyreuilaise

Objectifs

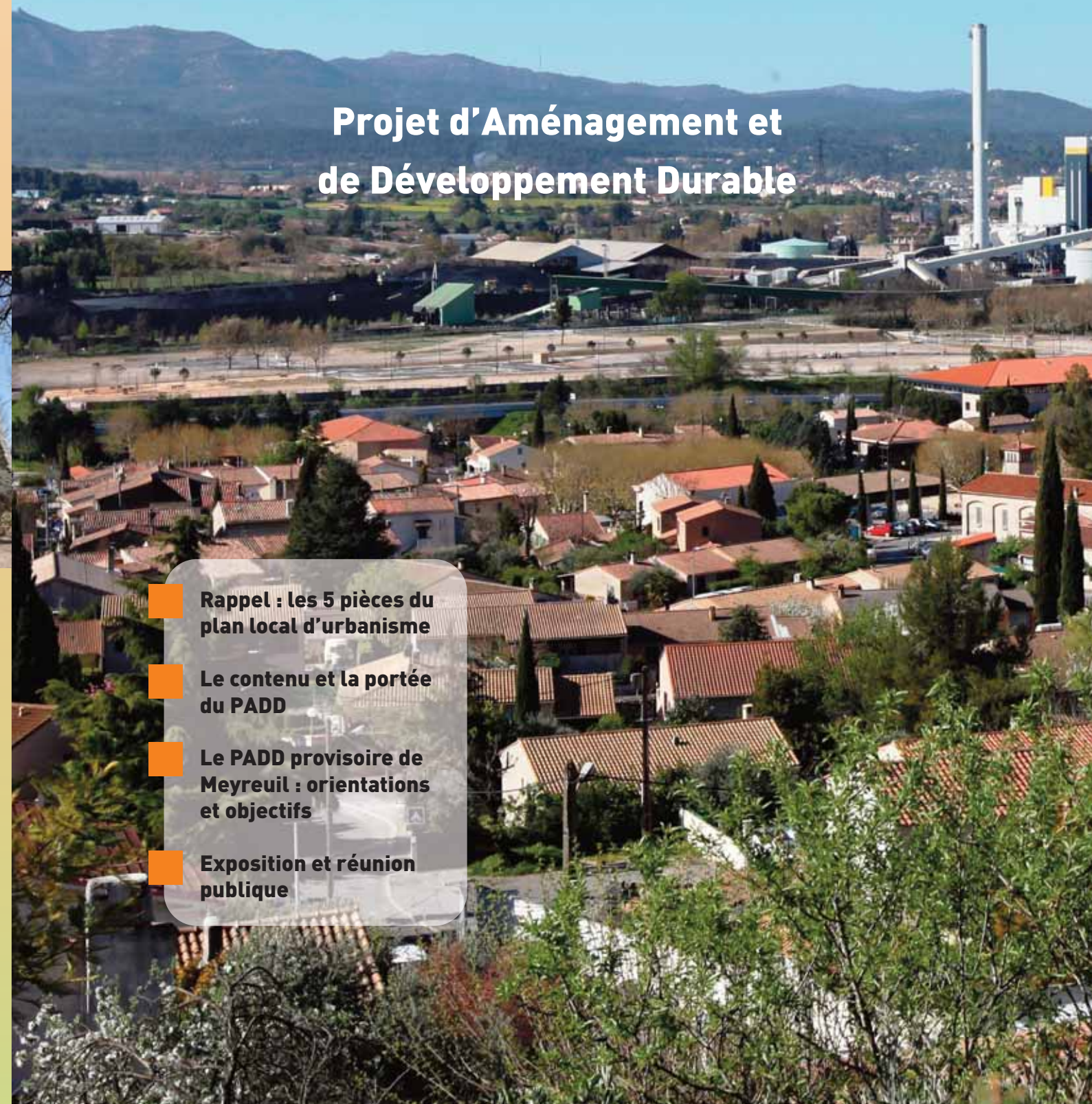
- Préserver la qualité et la diversité des paysages et espaces naturels
- Maintenir et valoriser le potentiel agronomique des sols
- Valoriser les principales entrées de ville
- Requalifier la RD7n
- Mettre en valeur un patrimoine riche et varié



Meyreuil

urba

DU POS AU PLU • AVRIL 2011 • N° 3



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Rappel : les 5 pièces du plan local d'urbanisme
- Le contenu et la portée du PADD
- Le PADD provisoire de Meyreuil : orientations et objectifs
- Exposition et réunion publique

Exposition de présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Jusqu'au 29 avril 2011, en mairie, salle des Mariages, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
 Une boîte destinée à recueillir vos remarques et suggestions à ce sujet sera à votre disposition.

Une réunion publique de présentation du PADD se tiendra mercredi 20 avril 2011 à 18h30 à la salle Jean Monnet, Plan de Meyreuil

Meyreuil urba

Directeur de publication : Robert Lagier
 Crédits Photos : Mairie de Meyreuil

Conception / Impression : Imprimerie Grignan
 Rédaction : Audrey Potesta
 Avec la participation du cabinet Luyton

Renseignements

Hôtel de Ville - Service urbanisme
 m.blusseau@ville-meyreuil.fr
 04 42 65 90 55
 www.ville-meyreuil.fr

PARUTION LE 15 AVRIL 2011

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - DOCUMENT DE TRAVAIL NON CONTRACTUEL

• Les 5 pièces du plan local d'urbanisme

Pour rappel, un dossier de PLU se compose de 5 pièces :

• **Le Rapport de Présentation** : qui expose le diagnostic au regard des prévisions économiques et démographiques ainsi que l'analyse de l'état initial de l'environnement. Il explique les choix retenus par la commune pour le PADD.

• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme de la commune ; exprime le projet urbain.

• **Le Règlement** : il présente pour chaque zone son affectation principale ainsi que les règles d'urbanisme s'y appliquant.

• **Les Documents graphiques** : ils délimitent les zones faisant l'objet du règlement.

• **Les Annexes** : les informations sur les règles concernant l'occupation du sol, mais relevant d'autres procédures que celle du PLU (servitudes d'utilité publique, réseaux d'eau et d'assainissement...)

Le PADD est une nouveauté introduite par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), cette pièce n'existant pas dans les POS.

• Le contenu et la portée du PADD

Le PADD est un élément essentiel du PLU. Il doit présenter, sous la forme d'un document officiel simple, court et non technique, le projet de planification urbaine à long terme, tel que retenu par la commune. Véritable pivot dans l'élaboration du PLU, le PADD assure la liaison nécessaire entre d'une part, le diagnostic territorial, et, d'autre part, le règlement et les documents graphiques.

• Le PADD provisoire de Meyreuil

Au regard des enjeux identifiés dans la première phase de diagnostic, il s'agit aujourd'hui d'affirmer une nouvelle dynamique et un équilibre pour la commune.

Sur la base d'un scénario de croissance maîtrisée, le projet de la Ville et des Meyreuillais vise un développement équilibré pour l'amélioration et la préservation du cadre de vie. La commune a pour mission de prendre en compte les principes d'équilibre, d'utilisation de l'espace, de développement durable, de renouvellement urbain et de mixité sociale, d'amélioration et de préservation du cadre de vie des Meyreuillais.

Le PADD de la ville s'articule aujourd'hui autour de 4 orientations se déclinant elles-mêmes en plusieurs objectifs :

1 PADD : orientation 1 Accompagner un développement modéré et durable

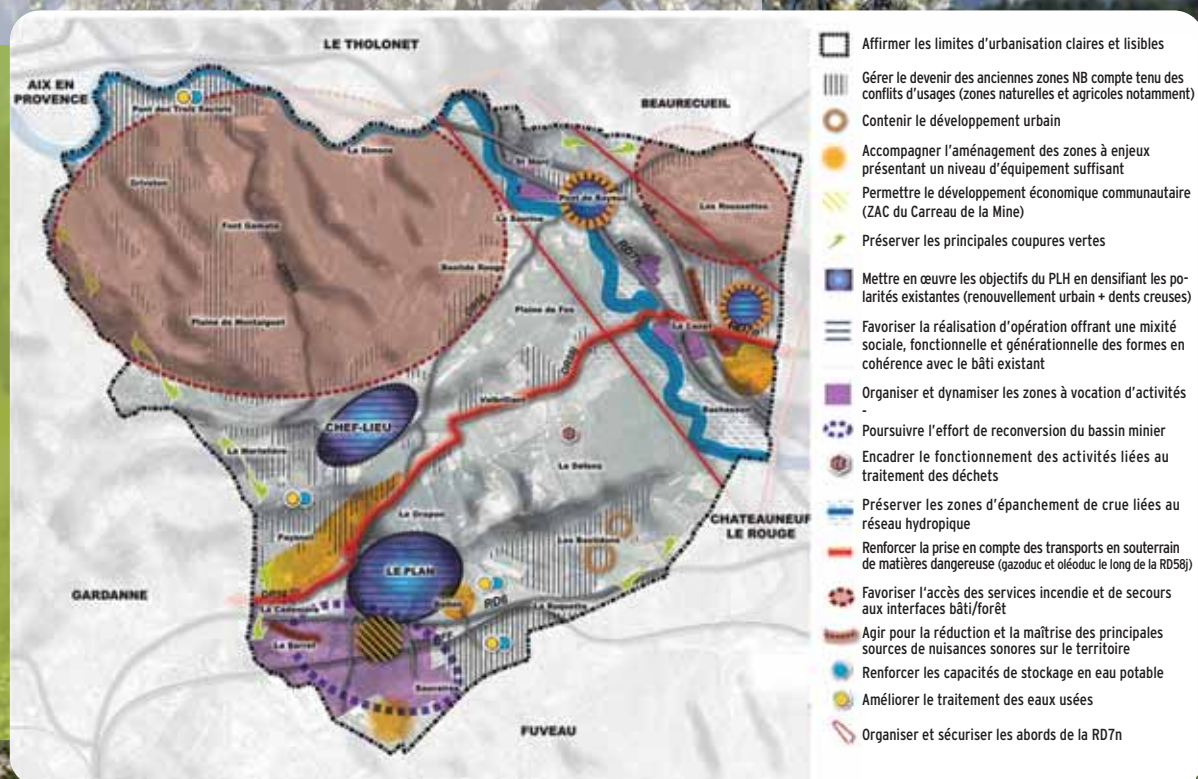
Objectifs

■ Organiser le développement urbain afin de conserver la lisibilité du territoire

■ Promouvoir l'effort de diversification de l'offre de logement

■ Favoriser la création d'emplois en confortant les pôles d'activités existants

■ Renforcer la prise en compte des risques, des nuisances et préserver les ressources naturelles



2 PADD : orientation 2 Affirmer les centralités stratégiques pour le développement du territoire

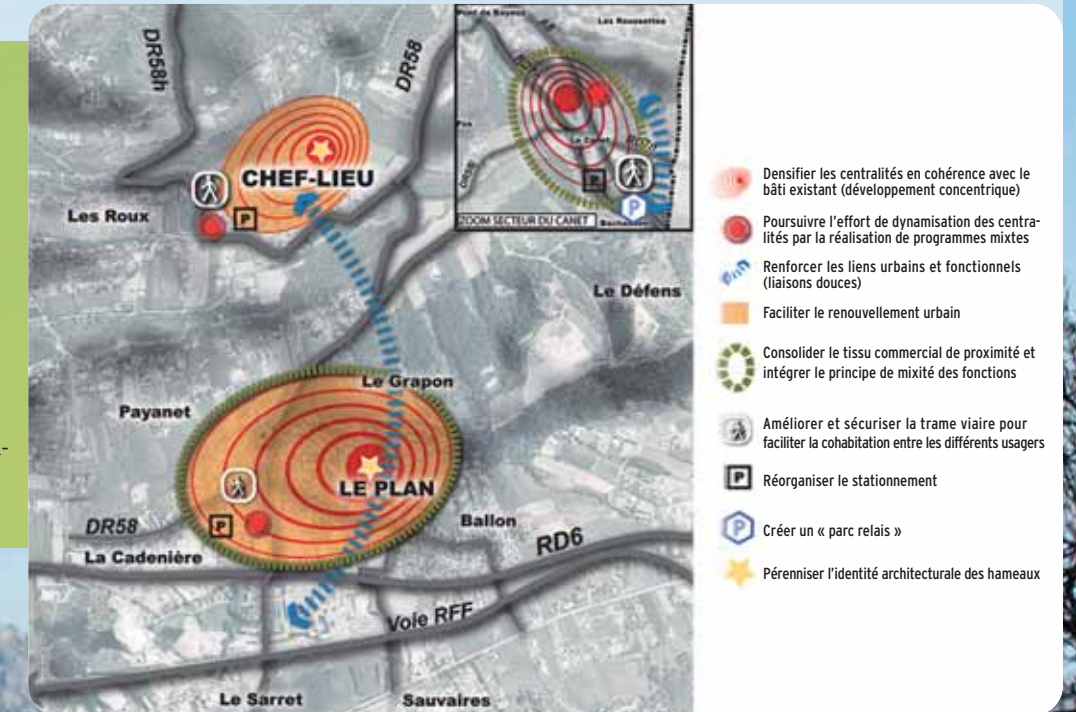
Objectifs

■ Faire des pôles urbains existants un élément moteur de développement

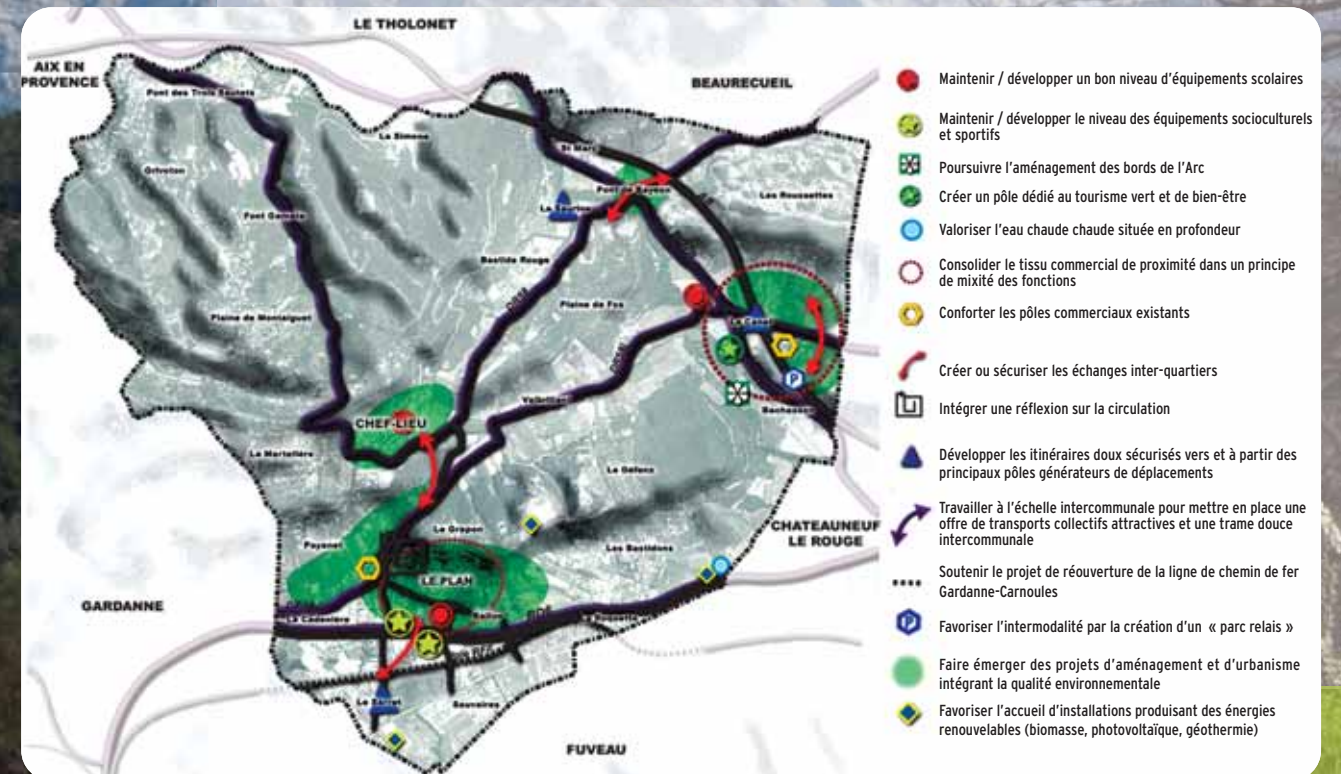
■ Renforcer les centralités commerciales

■ Dissuader à l'usage systématique de la voiture

■ Valoriser la qualité patrimoniale des centralités



3 PADD : orientation 3 Participer à l'amélioration de la qualité de vie des meyreuilais



Objectifs

■ Maintenir le niveau d'équipements et de services en cohérence avec la croissance démographique

■ Préserver le tissu commercial

■ Améliorer les échanges interquartiers

■ Encourager l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

■ Engager la commune en faveur du développement durable